Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 19 juin 2025

Étaient présents :
• pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
• pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), la cheffe de la brigade et le chef du bureau à Clermont-Ferrand ainsi que le chef du bureau et le chef de la brigade à Saint-Étienne, *tous deux en visio*,
• la médecin du travail du 63, l'assistante de service social et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Deux OS ont lu une déclaration liminaire. La déclaration du SNAD-CGT est en PJ.

En réponse à la liminaire du SNAD, et plus précisément concernant la santé mentale, l'assistante de prévention précise qu'il convient d'informer la hiérarchie quand un agent a besoin d'aide.

> *Le médecin du travail et l'assistante de service social observent que les agents concernés ne souhaitent pas nécessairement que la hiérarchie soit informée et qu'il faut agir en toute transparence à leur égard.*
> *Pour le SNAD CGT, chaque situation est spécifique, et le fait d'être formé donne des outils pour savoir comment réagir quand un agent se trouve en détresse psychologique. Le SNAD rappelle que ce dispositif de formation en santé mentale s'inscrit dans le cadre de la note d'orientations ministérielles du Secrétariat général.*

Concernant l'installation de chauffage / climatisation du bureau de Clermont-Ferrand qui a dysfonctionné durant de nombreux mois à cause d'une fuite de gaz liée à une défaillance, l'assistante de prévention se montre rassurante vis-à-vis de la santé des agents quant à l'inhalation de fluides frigorigènes. Selon elle, ceux-ci se trouvent uniquement dans les unités extérieures sur le toit.

► Approbation du procès-verbal du 27 mars 2025 :
Le PV est adopté à l'unanimité.

► Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025 :
Le PV est adopté, mais pas signé.

► Suivi des registres santé et de sécurité au travail et des signalements de danger grave et imminent :
Aucune annotation des registres et aucun signalement.

► Suivi des déclarations d'accidents de service, des maladies professionnelles, des tentatives de suicide et suicides sur le lieu de travail, des refus d'aménagement de poste :
Aucune déclaration, aucun refus.

► Utilisation des crédits 2025 et des actions engagées :

- fauteuil et bureau réglable en hauteur (manuel) sur prescription médicale pour le bureau de Clermont-Ferrand : le bureau a été réceptionné, le fauteuil sera livré très prochainement,
- bureau réglable en hauteur (électrique) sur prescription médicale pour la BSI de Saint-Étienne : en attente de livraison,
- supports de PC portables pour le télétravail et tapis de souris ergonomiques avec gel : reçus,
- 15 bouteilles isothermes de 75 cl pour les agents des brigades : nouveau devis proposé,
- exercices d'évacuation : la programmation des dates est en cours,
- pour les formations (Gestes qui sauvent, Premiers secours citoyens, Prévenir le burn-out, Gestes et Postures – travail sur écran et en télétravail, Sensibilisation à la sécurité routière cycliste : elles sont en cours de lancement.

► Examen de nouvelles propositions d'actions en matière de formations santé sécurité au travail :
Les représentants du personnel ont validé les propositions suivantes :

- 30 bouteilles isothermes pour les collègues qui font des contrôles en extérieur : le devis concerne des bouteilles d'une contenance d'1 litre,
- 6 paires de chaussettes chaudes pour les agents du pôle douane de Clermont-Ferrand,
- 1 chariot pour la manutention des marchandises saisies et des archives au bureau de Saint-Étienne, suite à refus de prise en charge par la DI sur ses crédits.

Les bouchons d'oreilles des motards de la BSI de Clermont-Ferrand sont à renouveler. Les représentants du personnel souhaiteraient que cet achat soit pris en charge par la DI. Point à revoir selon l'évolution de la situation.

> *En cette période de fortes chaleurs, le SNAD CGT rappelle que le CHSCT avait financé l'achat de brumisateurs rechargeables. L'assistante de prévention dispose d'un petit stock, il ne faut pas hésiter à lui faire une demande.*
> *Concernant la proposition du SNAD d'acheter des masques « bouche à bouche » (suite à démonstration lors d'une formation), le médecin du travail a interrogé le médecin coordinateur. Pas de réponse à ce jour.*

► Présentation du Programme Annuel de Prévention :
L'assistante de prévention a complété le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels au vu des discussions lors du GT du 20 mai dernier.
Un nouveau risque a été intégré suite à la publication d'une fiche « réflexes » sur les batteries au lithium.

> *Le SNAD CGT a voté contre le PAP. Les motivations qui ont conduit à émettre un avis défavorable sont à lire à la suite de ce compte-rendu.*

► Programmation d'une visite de site : Le site retenu est celui de la direction régionale, avec pour objet la visite générale des locaux. Ce point sera reporté à la prochaine réunion pour choisir la date.

► Point d'information sur le projet de relogement des services clermontois (bureau, brigade et service viticulture) :
En l'absence d'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, c'est l'ISST de Bordeaux qui est désigné pour le suivi du projet. La Direction Intérrégionale se charge de solliciter l'ergonome du Ministère.

Les représentants des OS avaient posé des questions lors de la précédente réunion. Voici les éléments de réponse :
✔ création d'une 2e douche au bureau : possible mais sans attribution de m² supplémentaires,
✔ acquisition d'un pont élévateur : bonne idée, prendre l'avis de l'ISST et examiner les possibilités de financement,

✔ création d’un espace d’attente sécurisé (EAS) : la question sera posée au contrôleur technique,
✔ accueil des usagers : mise en place de visiophones distincts pour chacun des services,
✔ emplacement des photocopieurs sur les plans : il ne s’agit que d’esquisses afin de se représenter les lieux,
✔ achat de mobilier : une enveloppe est prévue,
✔ rangement dans des armoires hautes / basses, aménagement de placards : rien n’est figé,
✔ bureau unique pour les 8 agents du pôle douane : les agents n’ont pas demandé à être répartis dans 2 bureaux, ils ne seront pas présents tous en même temps (temps partiel, arrêts maladie…), un revêtement en moquette peut s’envisager pour réduire les bruits, il existe des solutions acoustiques,
✔ affectation d’agents en surnombre : il est possible de gagner des m² avec du nouveau mobilier,
✔ agrandissement de la superficie du local syndical en déplaçant l’accès au dojo via la mezzanine : voir si c’est réalisable,
✔ climatisation des locaux : a priori les locaux seront climatisés, à confirmer.

À ce stade, la date prévisionnelle d’entrée dans les nouveaux locaux est prévue pour septembre 2026.

► Point d’information sur le projet de relogement des services stéphanois (bureau et brigade) :
En l’absence d’ISST, c’est l’ISST de Lyon qui est désigné pour le suivi du projet. La DI se charge de solliciter l’ergonome du Ministère.

Les précisions suivantes ont été apportées :
✔ le bâtiment existant a été rasé, le sol est nivelé,
✔ le déménagement pourrait se réaliser mi 2026,
✔ sous réserve de l’accord du nouveau DI, une présentation du projet à destination des agents stéphanois pourrait être organisée,
✔ le chef du bureau souhaiterait l’installation d’une sonnette pour chacun des pôles,
✔ les deux bornes électriques actuelles seront déplacées,
✔ un local est prévu pour le stationnement des vélos,
✔ le sol du local « armement » sera renforcé,
✔ le 3e étage (où se situe le local des marchandises) ne sera accessible que par un escalier intérieur,
✔ le patio situé au 2e étage ne sera pas en libre accès,
✔ la superficie des locaux de la brigade est prévue pour un effectif de 26 agents,
✔ les locaux devraient être climatisés.

► Questions diverses :
*** État d’avancement du projet d’élévation d’une cloison au 3e étage dans le bureau du TSI pour accéder à la douche (USD-FO)**
La DI est d’accord sur le principe, étant précisé que ce sera à la FSS de financer les aménagements.

*** Suivi des mouvements au sein de la DR de Clermont-Ferrand (mutations inaptitudes sur décisions médicales (UNSA)**

Au cours de la réunion, il y a eu un échange concernant les consignes en matière de **batteries au lithium**. Dans l’immédiat, le Président a donné pour seule consigne de ne pas recharger les batteries de vélos ou de trottinettes dans les locaux de travail. Ce sujet fera l’objet d’investigations complémentaires, étant précisé que de plus en plus de collègues utilisent des moyens de transport avec une batterie au lithium, en cohérence avec les mobilités durables.

La réunion s’est terminée à 16h50.

Pour le SNAD CGT : Sandrine MARIE-CHEVALIER

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2025

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée
Délibération du 19 juin 2025

En premier lieu, le SNAD CGT souhaite remercier l'assistante de prévention pour son travail dans l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2025. Elle a modifié le DUERP afin de prendre en compte les observations formulées par les membres du groupe de travail du 20 mai, tout en assurant par ailleurs ses fonctions de cheffe du SGR.

Lors de ses échanges avec les agents, le SNAD CGT entend de nombreuses remarques relatives aux risques psychosociaux qui concernent plusieurs services, et ce depuis quelques années. Il s'agit de la charge de travail, de la pression temporelle, des effectifs insuffisants. Les encadrants et les managers locaux sont parfaitement conscients de ces situations mais n'ont pas à leur disposition les moyens qui permettraient de diminuer ou supprimer ces risques.

Le SNAD CGT a déjà alerté sur le fait que de nombreuses missions sont exercées par un seul agent et sur les particularités de la direction régionale de Clermont-Ferrand qui ne dispose pas de chef.fe de PAE, pas de chef.fe de POC, pas de CRPC CO, pas de BHR.

Les mesures de prévention inscrites dans le PAP visent à diminuer un certain nombre de risques identifiés dans l'ensemble des services de la circonscription, et elles sont louables, mais elles ne répondent pas aux attentes des agents en matière de RPS. L'Administration se doit de comptabiliser la charge réelle de travail effectuée par les agents, service par service, et d'affecter les effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions.

En conséquence, la CGT émet un avis défavorable.